



HAL
open science

Une neutralité militante : les médiateurs du dialogue territorial

Julie Riegel

► **To cite this version:**

Julie Riegel. Une neutralité militante : les médiateurs du dialogue territorial . Terrains/Théories, 2018, 9, 10.4000/teth.1757 . halshs-03343554

HAL Id: halshs-03343554

<https://shs.hal.science/halshs-03343554>

Submitted on 14 Sep 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Une neutralité militante: les médiateurs du dialogue territorial

Julie Riegel est socio-anthropologue de l'environnement, en post-doctorat au centre européen de sociologie et de sciences politiques (Université Paris 1). Ses travaux portent sur l'action publique environnementale "par le bas", telle qu'elle est portée, perçue et requalifiée par les acteurs à l'échelle des territoires ruraux, notamment au Sahel et en France. Elle s'intéresse actuellement aux liens entre savoirs et pouvoirs dans le champ de la concertation, ainsi qu'aux enjeux démocratiques de la crise écologique en termes de justice et d'éthique.

Résumé : Les médiateurs du dialogue territorial animent des processus de concertation visant à résoudre un conflit d'environnement ou construire un projet avec les différents acteurs concernés. Leur posture de neutralité vis-à-vis des protagonistes, des visions et des intérêts en présence, est centrale dans leur éthique et dans leur pratique professionnelles. Si des valeurs et des normes d'indépendance et d'impartialité sous-tendent cette posture de neutralité, celle-ci est d'abord une qualité : elle s'incarne dans une attitude active et empathique. Une dimension de la neutralité encore peu conceptualisée par ces professionnels, celle de l'équité, transparait en outre à l'observation de leurs pratiques. Ils favorisent en effet des modes d'argumentation inclusifs des savoirs et des cultures non experts, comme l'expérience et le témoignage. Leur idéal de neutralité est cependant entravé par l'emprise d'une rationalité technique et bureaucratique sur la définition des objets de dialogue, et par une certaine difficulté à inclure les citoyens aux côtés des organisations, dans une parité de participation.

Summary : Mediators specialized in territorial dialogue lead conciliation processes aimed to resolve environment-related conflicts or to contribute to building up a project involving all the stakeholders concerned. They develop a neutral position towards the different stakeholders and interests, related to their ethical and professional norms. Their personal values and the principles of independence and impartiality underpin their vision of neutrality, but it is mainly a quality, a personal and contextual capacity to express a proactive and empathetic attitude. An additional dimension of neutrality rests on the equity, which is present in the practices of the mediators, but remaining to conceptualize. Mediators tend indeed to do justice to arguments based on local knowledge and traditional uses of natural resources. Their ideal of neutrality can nevertheless be compromised by the influence of technical and bureaucratic approaches which usually prevail in deliberation procedures and by the difficulty of providing an equal status to citizens vis-à-vis the organizations representatives. This point raises an issue of parity of participation, which is a condition of an ecological democracy.

Mots-clés : médiation, concertation, neutralité, environnement, conflit, équité

Key-words : deliberation, neutrality, environment, conflict, equity, parity of participation

Contexte et posture

Jusqu'aux années 1990, « l'environnement est une affaire de prétoire avant d'être un objet de concertation » en France, la dynamique d'aménagement du territoire se confrontant au gel de certains espaces par leur classement en aires protégées¹. La Loi Barnier de 1995 marque un changement d'époque, entérinant dans son Chapitre 1er la création d'une commission dite du débat public, pour organiser la consultation des citoyens et des associations en amont des décisions d'aménagements. En matière d'action publique environnementale, le champ des politiques de l'eau s'est cependant révélé précurseur, les contrats de rivière dès 1981, puis la loi sur l'eau de 1992, mettant l'accent sur le consensus entre acteurs à l'échelle des bassins versants. Durant la décennie qui s'ensuit, la participation du public à l'action publique environnementale devient une injonction politique², comme ressource pour gérer la conflictualité mais aussi

1 WARIN Philippe et LABRANCHE Stéphane, La concertation dans l'environnement ou le besoin de recourir aux sciences sociales, Programme "Concertation, Décision, Environnement", Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2006., p. 29 et suivantes.

2 THEYS Jacques, « La Gouvernance, entre innovation et impuissance », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 2 | 2002, developpementdurable.revues.org/1523 ; BARBIER Rémi et LARRUE Corinne, « Démocratie environnementale et territoires : un bilan d'étape », *Participations* n° 1, 2011, p. 67-104.

comme idéal : la démocratie participative est censée impliquer les citoyens et leur redonner une force politique, tandis que des formats de dialogue plus délibératifs doivent permettre d'améliorer la qualité et la légitimité des décisions³. Ces postulats s'adosent à des conventions internationales, notamment à la Convention d'Aarhus ratifiée par la France en 2002, qui incite chaque pays signataire à garantir l'accès de ses citoyens à l'information et au processus décisionnel en matière d'environnement. Cet « impératif délibératif »⁴ favorise dans les années 2000 l'émergence de spécialistes de la participation, ayant souvent reconverti leurs ressources militantes antérieures en ressources professionnelles⁵.

L'approche de la concertation dans le champ environnemental demeure largement dominée par les principes du débat public, cette procédure garantissant l'accès, pour tout citoyen ou groupe d'intérêt le souhaitant, à une information sur un grand projet ou une politique donnée, et la possibilité de s'exprimer auprès du maître d'ouvrage⁶. Les normes du débat public imprègnent la représentation du dialogue social, même dans les processus de concertation volontaires déployés par des collectivités territoriales ou des associations pour des problématiques de gestion locale de l'environnement. Le dialogue est alors envisagé comme un débat contradictoire rationnel, favorisant la pluralité des opinions mais aussi les joutes oratoires et les argumentaires experts. Pour les parties-prenantes, l'enjeu est de se défendre, ou de convaincre, pour peser dans la décision finale du porteur de projet, selon une conception délibérative inspirée par les travaux de Junger Habermas⁷. Cette hégémonie du référentiel du débat public est aussi palpable dans les travaux académiques sur la concertation, parmi lesquels les recherches sur d'autres principes de dialogue, comme ceux de la médiation, sont peu nombreuses⁸.

Ma recherche postdoctorale « Traces et mémoires des concertations environnementales » interroge les liens entre protection de l'environnement et démocratie locale, à travers des enquêtes empiriques sur les effets espérés et induits générés par des processus de concertation achevés⁹. J'ai choisi, à cet égard, de privilégier des concertations conduites selon l'approche du dialogue territorial. Ses promoteurs revendiquent en effet une prise de distance avec les normes du débat public, arguant que l'enjeu de la concertation n'est pas de se convaincre, mais de se comprendre. Différentes associations œuvrant dans le développement local ou l'animation territoriale s'en réclament depuis quinze ans. Elles échangent des expériences, structurent et diffusent des savoirs et des savoir-faire, notamment via la plate-forme de ressources Comedie - Concertation et Médiation pour l'Environnement¹⁰. Une communauté professionnelle de pratiques s'est ainsi structurée depuis les années 2000 par la mise en réseau des expériences et des acteurs¹¹. Les médiateurs de l'association Geysier ou de la coopérative DialTer interviennent ainsi comme formateurs ou prestataires pour concevoir, superviser et animer des processus de concertation¹². Les démarches de dialogue territorial qu'ils conduisent ont certaines spécificités qui les singularisent d'autres méthodes de concertation. Une phase de diagnostic partagé des besoins et des préoccupations des parties-prenantes précède la phase de recherche de solutions, la compréhension mutuelle primant sur le débat d'idées et la recherche d'un accord. L'expertise y est maniée

3 BLONDIAUX Loïc, *Le nouvel esprit de la démocratie*, Paris, La République des idées, 2008.

4 BLONDIAUX Loïc et SINTOMER Yves, « L'impératif délibératif », *Rue Descartes*, n° 63/1, 2009, p. 28-38.

5 NONJON Magali, « Professionnels de la participation : savoir gérer son image militante », *Politix*, n° 170/2, 2005, p. 89-112.

6 REVEL Martine, BLATRIX Cécile, BLONDIAUX Loïc, FOURNIAU Jean-Michel, HÉRARD-DUBREUIL Bertrand, LEFEBVRE Rémi (dir.), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2007.

7 MANIN Bernard « Volonté générale ou délibération. Esquisse d'une théorie de la délibération politique », *Le Débat*, n° 33, 1985, p. 72-93. ; BOUVIER Alban, « Démocratie délibérative, démocratie débattante, démocratie participative », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], XLV-136, 2007, p. 5-34.

8 BEURET Jean-Eudes, *La Conduite de la Concertation - Pour la gestion de l'environnement et le partage des ressources*, Paris, L'Harmattan, 2006 ; DZIEDZICKI Jean-Marie, « Quelles réponses aux conflits d'aménagement ? De la participation publique à la concertation », *Participations* n°13/3, 2015, p. 145-170 ; ARCHIMBAUD Jacques, Introduction au Carrefour-débat *Débat public, concertation, conciliation, médiation : quelles synergies ?* Paris, CNDP, 8 novembre 2016.

9 Ce postdoctorat est rattaché à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, au centre européen de sociologie et de sciences politiques (Paris I, CNRS, EHESS). Cette recherche bénéficie du soutien de la Fondation de France, et du partenariat de l'association Geysier. Je remercie vivement Loïc Blondiaux pour son appui scientifique à cette recherche (Université Paris I/CESSP).

10 Voir www.comedie.org.

11 AMIN Ash and ROBERTS Joanne, « Knowing in Action: Beyond Communities of Practice », *Research Policy*, n° 37, 2008, p. 353-369.

12 Je remercie particulièrement Philippe Barret, Pierre-Yves Guihéneuf et Jean-Luc Campagne pour leur soutien à ce travail de recherche, ainsi que Christine Garin et Amélie Vieux pour leurs témoignages.

avec vigilance, afin qu'elle éclaire la réflexion des parties-prenantes, mais ne devienne pas l'objet central du dialogue. Enfin, l'animateur doit poser et gagner sa légitimité non sur sa connaissance du sujet traité, mais sur une posture de neutralité, au service de la qualité du dialogue.

Pour cette contribution, j'ai revisité les matériaux collectés au fil de ma recherche et de la collaboration avec l'association Geyser. Ces matériaux ressortent de quatre corpus : des entretiens auprès d'anciens participants de concertations s'étant déroulées il y a plusieurs années ; l'observation des médiateurs au travail, lors de nouvelles concertations auxquelles j'ai assisté ; le recueil de trajectoires de vie professionnelle de cinq médiateurs dans une perspective réflexive ; enfin ma participation informelle et régulière à la vie de l'association Geyser. La posture de neutralité que les médiateurs du dialogue territorial s'efforcent d'incarner s'est révélée être un enjeu repérable, comme un fil rouge, dans ces différents corpus. C'est donc cette notion de neutralité pour les médiateurs du dialogue territorial, dans leur vécu, leurs discours et leurs pratiques de travail, que je souhaite approfondir dans cet article.

En un jeu de miroir réflexif, les coordinateurs de ce dossier nous ont invités à préciser notre propre acception de la neutralité scientifique, et la posture de recherche adoptée. Au démarrage de cette recherche, j'avais à cœur de réduire la disjonction entre la phase d'enquête et celle de la production académique. Cette disjonction se produit lorsque des personnes sont sollicitées pour nourrir une enquête ethnographique, sans être associées ensuite à l'analyse et l'interprétation des données. Même diffusée, la production académique qui s'ensuit est peu appropriable, et de fait soustraite à la discussion¹³. J'aspirais alors à mettre à l'épreuve mes grilles de lecture, et favoriser leur appropriation autant que leur co-construction avec les acteurs les ayant impulsées. Tendre vers cet objectif m'a incitée à restituer mes chantiers d'enquêtes auprès des médiateurs, en partageant des éclairages théoriques et des propositions d'interprétation encore instables, en cours d'élaboration. Ces temps d'échanges, potentiellement de tensions et de désaccords, ont pu modifier mes analyses ou appeler à des compléments d'enquête pour asseoir mes propositions. Malgré le coût de cette démarche en temps et en inconfort intellectuel, au regard des possibles contestations de mes travaux, cette approche de recherche-action m'a convaincue de son intérêt scientifique. Comme le défend Alban Bensa, les acteurs ont des compétences et de la réflexivité, et peuvent devenir co-producteurs ou producteurs de savoirs par sa médiation¹⁴. La confiance réciproque m'a également permis de tester des hypothèses de recherche et de partager des intuitions conceptuelles, au départ fragiles. A cet égard, partager des écrits inachevés avec les enquêtés n'est pas anecdotique, tant il est difficile pour l'anthropologue ou le sociologue de donner à voir son arrière cuisine et ses tâtonnements¹⁵.

Dans cette posture de proximité entre enquêteur et enquêtés, il ne s'agit pas pour autant de coller au matériau biographique, qui peut proposer un « excès de sens », une mise en ordre trop parlante et trop linéaire, mais de repérer des « traits pertinents », pour reprendre les termes de Passeron¹⁶. Par son travail subjectif de croisements et de reconstruction de données, le chercheur choisit de dialoguer avec certains éléments. Il s'approprie une toile de fond subjective dans laquelle il inscrit sa propre proposition intellectuelle¹⁷. Le rapport à son métier et à la production scientifique s'en trouve néanmoins bousculé. Pour ma part, je ne m'efforce plus de tendre vers une supposée neutralité scientifique, la production scientifique elle-même n'ayant pas forcément lieu d'être objective, surplombante, stable : Bruno Latour appelle ainsi les institutions académiques à s'atteler à la notion de confiance plutôt que de certitude pour regagner en crédibilité et en légitimité au sein de la société, ce qui implique la mise en partage des modes d'agir et des valeurs des chercheurs¹⁸. La conception positiviste de la science valorise l'objectivité, l'autonomie et la neutralité du chercheur, mais ce régime de la robustesse peut céder la place au régime de la pertinence, au sens de sa capacité à ouvrir de nouveaux questionnements et à accueillir une diversité de savoirs, plutôt qu'à

13 RIEGEL Julie, « Socio-anthropologie d'une ONG verte en global et local : un itinéraire sous épreuves », in FRESIA Marion et LAVIGNE-DELVILLE Philippe (dir.), *Au cœur des mondes de l'aide. Regards et postures ethnographiques*, Université de Neuchâtel, IRD, Paris, Karthala p. 125-157.

14 BENSA Alban, « De la micro-histoire vers une anthropologie critique » in REVEL J., (ed.), *Jeux d'échelle. La micro-analyse à l'expérience*, collection Hautes Études, Gallimard-Le Seuil., 1996.

15 BECKER Howard S., *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Collection grands repères, Paris, La Découverte, 1998.

16 PASSERON Jean-Claude, « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue française de sociologie*, n° 31/1, 1990, p. 3-22.

17 *Ibid.*

18 LATOUR Bruno, *Enquête sur les modes d'existence. Une anthropologie des modernes*, Paris, La Découverte, 2012.

s'efforcer de construire de la certitude¹⁹.

Trois parties structurent cette contribution. La première explicite les valeurs et les normes que les médiateurs du dialogue territorial attachent à la posture de neutralité, qui est constitutive de leur éthique professionnelle. La seconde partie donne à voir comment les médiateurs la font vivre et l'incarnent, la posture de neutralité relevant autant de l'attitude que de la position, d'une qualité à exprimer que d'une compétence acquise. La dernière partie explore une dimension de la neutralité encore peu conceptualisée par les médiateurs : celle de l'équité, qui transparait dans leurs préoccupations et leurs pratiques, et révèle en même temps les limites de leur idéal de neutralité.

La posture neutre : une éthique professionnelle

«Ne pas prendre parti, ni prendre à parti, ni porter de jugement²⁰»

Le dialogue territorial recouvre différents processus présentés en figure 1, dont la typologie est étroitement liée à la présence, ou non, d'un « tiers neutre », au sens d'un animateur extérieur aux parties en présence. La posture de l'animateur de concertation, lorsqu'il emprunte aux principes de la médiation, est spécifique : l'animateur n'est pas qu'un facilitateur des échanges, un garant du droit à chacun à s'exprimer et à obtenir des réponses à ses questions²¹. Sa légitimité ne repose pas seulement sur son indépendance ou son mandat, comme un commissaire enquêteur par exemple, ni sur une légitimité de compétence, comme un expert assurant l'animation de réunions. Il doit surtout être capable d'adopter une posture de neutralité, le cœur de la pratique de la médiation. Cette empreinte de la médiation sur le dialogue territorial suscite d'ailleurs une certaine méfiance de la part d'élus ou de tenants des approches de débat public, pour des raisons opposées : les premiers ne voient pas toujours l'utilité de ce type de méthode, qui semble acter l'existence d'une conflictualité sur leur territoire et un aveu d'impuissance de leur part ; pour les seconds, la propension qu'auraient les médiateurs à neutraliser la conflictualité pousserait au consensus mou et à la dépolitisation des processus de concertation²².

Figure 1: Typologie des formes de dialogue en fonction de la présence ou non d'un tiers neutre (Geysler)

Lors des premières rencontres du médiateur avec l'initiateur d'une concertation territoriale, puis avec certains acteurs potentiels du dialogue sollicités pour des entretiens préalables, sa neutralité constitue sa première source de légitimité. Mais cette neutralité est exposée à une série de menaces, comme Geysler l'a conceptualisé en figure 2. Les médiateurs du dialogue territorial envisagent ainsi la neutralité à deux niveaux : vis-à-vis du contenu du dialogue, et vis-à-vis des parties en présence.

Figure 2: Les menaces qui pèsent sur la neutralité du médiateur (Geysler)

Indépendance et impartialité

En premier lieu, la notion de neutralité convoque celle d'indépendance, le médiateur devant être capable de ne pas céder à des pressions. L'indépendance se réfère d'abord aux termes de la mission du médiateur, aux modalités de la commande et aux possibles influences exercées, sciemment ou non, par le commanditaire. Le fait que ce dernier soit porteur du projet mis en dialogue, pour lequel il a choisi et rémunère la structure qui l'anime, rend les médiateurs suspects de non indépendance aux yeux des autres parties. Pour se prémunir du risque de perte d'indépendance, certains prennent soin de stipuler dans leurs propositions de prestation qu'ils ne sont pas responsables des résultats du dialogue, mais de la qualité de son processus. A l'inverse, l'indépendance totale d'un tiers ne présume pas de sa neutralité et de son impartialité²³, qui se traduisent en

19COUTELLEC Loïc, Conférence introductive du 27 janvier, colloque Les expérimentations démocratiques aujourd'hui : convergences, fragmentations, portées politiques, 26-28 janvier 2016, GIS Démocratie et Participations, MSH, Paris, 2016.

20BARRET Philippe, Guide pratique du dialogue territorial : concertation et médiation pour l'environnement et le développement local, La Tour d'Aigues, éditions de l'Aube, 2012.

21GARETTA Catherine, Place et impact de la médiation dans la concertation environnementale, Mémoire du Certificat de compétences « Pratiques de médiation », sous la direction de Philippe BARRET, Paris, CNAM, 2016.

22Ce point de vue a par exemple été palpable lors du carrefour-débat du 08/11/2016 intitulé « Débat public, concertation, conciliation et médiation : quelles synergies ? » organisée par la Commission Nationale du Débat Public avec le CNAM.

23 GUIHÉNEUF Pierre-Yves, *Garantir la concertation*, Fondation Charles Leopold Mayer, 2017, p. 102-105.

tout état de cause par des attitudes et des actes, la légitimité devant constamment se regagner. Mais, au cours du processus de dialogue, certaines parties peuvent également faire pression sur le médiateur, en aparté, par le biais de demandes apparemment insignifiantes. Le médiateur étant le garant de la qualité et de la progression du dialogue, son indépendance peut aussi être menacée par des pressions sur ses options méthodologiques : ainsi lors d'une réunion organisée avec un parc national, la commanditaire du dialogue s'inquiète de l'effectif des participants plus faible que prévu, et remet en question le déroulement de la réunion quelques minutes avant son démarrage. Pour Patrick²⁴, le savoir-faire du médiateur intervient dans cet échange apparemment anecdotique : si l'écoute d'une telle demande est importante, car elle traduit une inquiétude, il veille à ne pas se laisser influencer, en se focalisant sur ce qu'il croit bon pour la qualité du dialogue. En même temps, la posture de médiation diffère d'une posture d'animation de projet classique car le médiateur doit être capable de remettre en cause sa planification, les outils qu'il a préparés, pour prendre en compte l'inattendu, l'imprévisible. Sans se crispier pour garder le contrôle sur une réunion, il peut par exemple proposer aux parties d'en revoir le déroulement et d'examiner différentes options possibles, mais de façon collégiale et transparente.

L'impartialité est un second visage de la neutralité. Il s'agit de la capacité du médiateur à ne pas prendre parti vis-à-vis de ce qui est dit, mais aussi des personnes elles-mêmes. Avoir été impartial envers les parties, être perçu comme « droit dans ses bottes », compte autant pour Yvan que l'atteinte d'un accord satisfaisant. La neutralité d'impartialité doit se manifester envers les participants, mais elle implique aussi pour le médiateur de ne laisser transpirer aucun avis et aucun jugement sur la problématique de fond (ex. : implanter des éoliennes), l'objet de la concertation (ex. à quelles conditions mettre en place des éoliennes), les intérêts mis en jeu (naturalistes, économiques, fonciers, identitaires...). Les médiateurs n'ont pas pour objectif un type de solution, mais la compréhension et la reconnaissance mutuelle en vue de l'obtention d'un accord ou de propositions communes. Cette conception de la neutralité a deux implications. D'une part la vigilance du médiateur à ne pas changer de rôle et de fonction, en s'érigant même occasionnellement en expert, au risque de perdre sa légitimité. S'il met en avant une expertise, c'est celle de la conduite du dialogue, mais son point de vue sur un argument, une option technique, une vision politique, ne doit pas être perceptible. En se formant au dialogue territorial, Armelle considère ainsi qu'elle est passée d'un métier d'animatrice de concertation à un métier d'accompagnement des acteurs sur le processus : « Et je ne suis plus garante des résultats. Je n'ai plus besoin de connaître le domaine avant d'intervenir – même s'il faut comprendre les enjeux bien sûr »²⁵.

L'impartialité à laquelle aspirent les médiateurs du dialogue territorial a entraîné leur prise de distance vis-à-vis de la notion d'intérêt général, lui préférant celle d'intérêt commun. En voulant accorder un égal crédit aux besoins, aux visions et aux arguments des uns et des autres, le dialogue territorial essaie de se baser sur les intérêts particuliers pour construire, au cas par cas, un intérêt collectif situé et contextualisé. En pratique, cela nécessite régulièrement, pour les médiateurs, de recadrer la prise de parole de l'élu ou du représentant institutionnel, qui se posent en surplomb, en retrait, ou en arbitre des échanges, typiquement à l'occasion du mot d'accueil du maire lors d'une réunion se déroulant en salle municipale. A cette fin, les médiateurs s'appuient sur le courant de la négociation raisonnée, qu'ils mettent finalement au service de leur conception de la neutralité : « Adopter ces principes, c'est accepter l'expression des intérêts particuliers, non pas pour en faire la somme, mais comme point de départ obligé pour construire un intérêt général »²⁶. Les processus de dialogue territorial s'appuient ainsi sur trois leviers méthodologiques²⁷ : d'une part négocier à partir des intérêts ou des besoins, et non à partir des positions/opinions ; d'autre part séparer les phases d'expression des besoins (le diagnostic commun), de la recherche ouverte de solutions, du choix des solutions et de la rédaction des accords ; enfin être conciliant avec les autres parties prenantes - la compréhension mutuelle passe par le fait d'accepter qu'il existe différentes formes de rationalité et que comprendre l'autre ne signifie pas être d'accord avec lui.

La posture de neutralité est censée être tenue durant chacune de ces phases, tout au long du processus, toute perte de neutralité en terme d'indépendance, d'impartialité, ou d'erreur d'animation, faisant vaciller la

24 Afin de respecter un certain anonymat, il s'agit de prénoms d'emprunt.

25 Entretien du 12 mai 2017.

26 BARRET Philippe et GUIHÉNEUF Pierre-Yves, « A Territorial Dialogue in France », in CHOQUETTE Catherine and FRASER Véronique (dir.), *Environmental Mediation Across the World*, Québec, Routledge, 2017.

27 *Ibid.*

légitimité du médiateur. Les médiateurs du dialogue territorial envisagent donc la neutralité au sens de l'impartialité définie par Pierre Rosanvallon : elle est une qualité, un comportement, rattaché à des actions et des décisions ; elle s'éprouve et reste toujours à conquérir²⁸.

Une neutralité active

La neutralité qu'incarnent les médiateurs du dialogue territorial se déploie différemment d'un médiateur à l'autre, selon une couleur empathique ou plutôt multipartiale. En tout état de cause il s'agit d'une neutralité pro-active. Le cadre de discussion que proposent les médiateurs du dialogue territorial relève de règles de prises de parole, comme évoqué précédemment, visant à garantir un respect des personnes dans leur individualité, quelles que soient leurs divergences et leur degré de mésentente. Mais en formation, et dans leurs pratiques d'animation, certains médiateurs travaillent aussi un savoir-être, une attitude, qui va au-delà des règles formulées à l'intention des participants. Le *Guide pratique du dialogue territorial* fait explicitement référence au concept de tolérance et aux travaux d'Edgar Morin sur la compréhension d'autrui²⁹. Appliqués au dialogue territorial, il s'agit de se dire : « Je ne suis pas d'accord avec ce qui vient d'être exprimé ; mais j'accepte que cette opinion puisse exister³⁰ ». Dans le cadre des formations qu'il a construites avec le CPIE Savoie Vivante, Patrick collabore dans le même esprit avec un formateur à la communication non violente. A mon sens, ce travail du médiateur sur son attitude complète la posture de neutralité : la posture ressort de repères théoriques, de balises de conduite construites, validées en amont, alors que l'attitude est un type de regard porté sur le réel, sur ce qui advient et se présente, et déclenche une déstabilisation ou des remises en question³¹.

Le style de neutralité du médiateur se révèle particulièrement dans les moments de tension, durant lesquels il peut être déstabilisé, mais aussi perfectionner après-coup sa posture, comme l'évoquent ces deux extraits d'entretien respectivement réalisés avec Patrick et Yvan, comptant parmi les fondateurs de Geysier :

Yvan : « Pour tous les médiateurs, gérer le stress en réunion est un challenge. Même avec de l'expérience. Des fois, je baisse la garde, j'y vais décontracté... et un type me souffle dans les bronches. Je perds mes moyens ou je réagis à l'ironie : le pire ! Je suis désarmé. En un quart de seconde il faut se mettre en position "méta" et analyser ce qui se passe [...]. Les débordements émotionnels, la violence, peuvent parfois nous être adressés »³².

Patrick : « En médiation territoriale, dans une mairie annexe de Marseille près du Vieux-Port, j'ai dit à un Monsieur: " je vois que vous êtes en colère ". Il m'a répondu : " je ne suis pas du tout en colère !!! ". Après ma remarque, il l'était encore plus... Je me suis dit que je ne referai plus jamais ça. Nommer publiquement une émotion, c'est franchir la ligne rouge de l'espace intime. Je ne dis jamais : "qu'est-ce que vous ressentez" »³³.

En fondement de sa neutralité empathique, Patrick veut croire à la capacité transformatrice du dialogue territorial sur les participants. Il fait par exemple référence à Paolo Freire, pionnier de l'éducation populaire au Brésil, qui a conceptualisé la notion de « cercles de conscience » : l'expérience du dialogue permet à chacun d'élargir petit à petit son propre cercle de conscience, jusqu'à augmenter leurs surfaces de contact, ce qui permet, en corollaire, de faire le pari qu'un intérêt commun peut émerger d'intérêts particuliers, sans se réduire à leur somme³⁴. Ce pari, c'est aussi celui que la transformation d'individus est le premier pas vers celle des structures qu'ils représentent, et qui pourraient ainsi se voir influencées de l'intérieur. Mais dans ce type d'attitude, complicités et accointances se nouent plus facilement avec certaines parties qu'avec d'autres, qui peuvent devenir des alliés du médiateur, au service de sa vision du dialogue, mais aussi menacer sa légitimité de neutralité. Les interstices d'un processus de dialogue sont à cet effet des moments périlleux,

28 ROSANVALLON Pierre, *La légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Paris, Seuil., 2008.

29 BARRET Philippe, *Guide pratique du dialogue territorial : concertation et médiation pour l'environnement et le développement local*, La Tour d'Aigues, éditions de l'Aube, 2012.

30 *Ibid.* p. 178-179.

31 PAILLÉ Pierre et MUCCHIELLI Alex, *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 136-137.

32 Entretien du 16 mars 2017.

33 Entretien du 26 septembre 2016.

34 FREIRE Paolo, *Pédagogie des opprimés*, Maspero, 1982.

moins préparés, moins cadrés par le médiateur, comme le partage avec certaines personnes d'un repas ou d'un véhicule. Les risques d'attachement affectif à ce type de médiateur constituent également une menace pour l'issue du dialogue, avec des sentiments possibles d'abandon, d'amertume de certaines personnes après le départ du médiateur, ou une responsabilisation moindre du groupe à porter seul, par la suite, les accords passés.

Les pratiques d'Yvan penchent plutôt, me semble-il, vers une neutralité multipartiale, dans sa préoccupation de comprendre les points de vue des parties-prenantes dans leur contexte, en situation. En plus des entretiens bilatéraux que la plupart des médiateurs réalisent avant le démarrage du processus multilatéral, il essaie d'avoir un temps d'immersion, par exemple en visitant le site concerné par l'extension d'un incinérateur, pour « voir le fonctionnement des choses ». Il va par exemple, pour cette concertation commanditée par RTE, visiter un centre de commande :

« Comment les gens en parlent, quelle discipline ils s'imposent ? Ici, le chef de chantier m'expliquait comment marchait son incinérateur, et avait un rapport fort à son métier. Il avait le sens du bel ouvrage, et une crainte terrible du risque, du défaut de service. Et le souci du service. D'où sa tendance à vouloir surdimensionner l'ouvrage »³⁵.

La posture de neutralité semble donc d'autant plus difficile à tenir que les médiateurs du dialogue territorial n'ont pas un rapport techniciste, a-politique, des enjeux environnementaux et sociaux qu'ils mettent en dialogue. « Cette notion de neutralité, oui, je la mets en pratique, mais personnellement je ne suis pas du tout neutre, j'ai des positions très tranchées dans ma vie personnelle. Pour moi, ce n'est pas incompatible » énonce ainsi Luc³⁶. Si les convictions personnelles des médiateurs n'entrent pas en conflit avec leur quête de la posture neutre, c'est que celle-ci est cohérente avec leur vision personnelle du dialogue social, et s'ancre dans leur rapport individuel à la conflictualité. Les pratiques des médiateurs suggèrent qu'ils appréhendent les asymétries de pouvoir dans la société en envisageant des acteurs en situation de faiblesse plutôt que d'assujettissement, la première étant un processus, réversible, plus contextuel que structurel³⁷. Ils semblent en outre postuler que les relations entre acteurs peuvent être compréhensives, même si elles sont asymétriques³⁸.

La neutralité comme ressource face au conflit

Traverser le conflit

Corinne a une maîtrise d'écologie, une longue expérience de l'éducation à l'environnement et de la communication au sein du milieu associatif naturaliste. Elle s'est progressivement formée au dialogue territorial puis à la médiation au CNAM (Conservatoire national des arts et métiers) pour travailler sa posture dans les dynamiques partenariales qu'elle conduit, et porter un nouveau regard sur les liens entre conservation de la nature et dialogue social. Pour elle, le dialogue territorial est « une négociation raisonnée assistée d'un tiers neutre », qui implique une succession d'accords sur le périmètre de la concertation, son objet, l'organisation.... Mais la recherche de l'accord par le médiateur n'induit pas forcément celle du consensus, puisqu'il s'agit aussi de s'entendre sur les éléments de divergences. « Un accord sur une situation conflictuelle indépassable n'en est pas moins un accord pour le médiateur, qui ne recherche pas forcément des solutions, des produits de la concertation à tout prix »³⁹.

Armelle perçoit aussi le dialogue territorial, et la posture de neutralité qu'il suppose, comme une grille de lecture et de prise en charge de la conflictualité. Elle a grandi dans une famille porteuse des valeurs de l'éducation populaire, engagée à divers titres dans le développement endogène. Mais étudiante, elle a du mal à trouver une formation répondant à ses attentes, axée sur l'émancipation des acteurs locaux et pas liée à une politique publique spécifique. A la suite d'un stage, elle est embauchée en 2005 par une association qui accompagne et met en réseau des associations de développement local. Elle s'inscrit à une formation au

35 Entretien du 16 mars 2017.

36 Entretien du 9 décembre 2016.

37 PAYET Jean-Paul, GIULIANI Frédérique, LAFORGUE Denis (dir.), *La voix des acteurs faibles. De l'indignité à la reconnaissance*, Presses universitaires de Rennes, 2008.

38 *Ibid.*

39 Entretien du 13 mars 2017.

dialogue territorial, qui agit comme un révélateur :

« Déjà durant mon stage, je trouvais qu'on ne faisait pas d'éducation populaire : c'était de l'entre-soi entre associations semblables, avec le côté militant radical. Avec le dialogue territorial, on m'a proposé une nouvelle représentation de la façon de travailler avec les gens. J'ai immédiatement intégré ces principes. Par exemple, dans le réseau des associations que j'animais, mes collègues voulaient militer pour le bio, et ne pas travailler avec des acteurs qui étaient contre. J'ai intégré la posture et la représentation des conflits et des divergences de l'approche dialogue territorial : avant, c'était le conflit violent ou rien. Là, on me proposait de traverser le conflit différemment »⁴⁰.

Armelle, depuis cette époque, explique qu'elle fonde ses interventions sur le passage des positions aux besoins, aussi bien dans le cadre d'accompagnement d'organisations ou de dynamiques territoriales. Dans le dialogue territorial, l'établissement d'un diagnostic commun est une phase fondamentale, et les médiateurs y consacrent souvent plus de temps de préparation et de nombre de réunions que pour la recherche de solutions et la formalisation d'accords. Ce diagnostic commun, c'est permettre l'expression mutuelle des perceptions, des besoins, des peurs, des contraintes de chaque partie, et la reconnaissance de ces éléments par le collectif. Il ne s'agit pas de neutraliser le conflit, mais de dépasser les positions de principe et d'identifier plus finement ce qui fait désaccord, évaluer s'il s'agit de « mal-entendu » ou de vraies divergences dit-elle. Pour les artisans du dialogue territorial, l'objectif des premières réunions est de se comprendre et non de se convaincre, qu'importe que les parties ne soient pas d'accord. Le médiateur propose alors un cadre, qui est à la fois une méthode et un contenant, permettant aux parties de risquer le dialogue, en les invitant à prendre de la distance avec leurs opinions et à sortir temporairement de l'affrontement. Risquer le dialogue, pour Armelle, c'est amener les participants à bouger un peu de position, sortir du jeu de rôle, s'exposer. C'est prendre de la distance avec l'identité qu'on s'assigne à soi-même, et qui est assignée par autrui. La médiatrice revient sur sa première expérience d'intervenante de dialogue territorial, qui a beaucoup compté dans sa trajectoire :

« Il fallait que j'anime une réunion avec plusieurs maires, sur la question du transfert de la compétence espaces verts à l'intercommunalité (...) J'ai posé les règles de la prise de parole, y compris pour le député-maire ! J'ai démarré par un tour de table, où personne n'a le droit de répondre, en invitant à l'expression des craintes (...). On a validé en deux heures le transfert de compétences à l'unanimité, et j'ai ensuite accompagné le service technique pour la mise en œuvre. Ça a été un moment charnière : je réalise la puissance du truc ! Et j'avais 28 ans, c'était une réunion avec des vieux roudoudous... La posture avait suffisamment de sens. Le député-maire, après différents rappels du cadre, a fini par suivre et jouer le jeu ! (...) J'étais effarée. J'ai pris conscience que les freins étaient souvent ridicules par rapport aux enjeux »⁴¹.

Le cadre posé par Patrick, lors des premières réunions de dialogue, est d'autant plus rigide que les tensions sont fortes. Ce cadre pose un principe : on peut parler de tout tant qu'on respecte les personnes. Les parties sont invitées à exprimer des faits qui posent problème, et ce qu'elles perçoivent, mais selon des règles d'interlocution dont le médiateur est garant, qui proscrivent les injures, mais aussi de se couper la parole. Des formulations non stigmatisantes sont proposées par Patrick : l'expression « je me sens blessé » plutôt que « vous êtes ignoble » par exemple⁴². On retrouve ici la notion d'impartialité en tant que vigilance à la réciprocité, développée plus haut. A cet égard, la configuration spatiale de la concertation, et la gestuelle du médiateur, font également appel à des compétences et des savoir-faire de ce dernier, qui sont transmis lors des formations au dialogue territorial dispensées par Geysler : dans une réunion, la configuration des chaises en « U » plutôt qu'en face à face est privilégiée, avec une invite aux participants les moins à l'aise à rejoindre les premiers rangs, et aux représentants d'un même groupe d'intérêt à ne pas faire un bloc. La posture de médiation, c'est aussi « l'art du mouvement » explique Patrick, qui se rapproche physiquement des personnes qui monopolisent la parole ou qui sont les plus agressives. Il lui est arrivé, par exemple lors de cette concertation à propos de l'implantation d'éoliennes en Ardèche, d'user du toucher, en posant sa main sur l'épaule d'un notable particulièrement véhément.

Patrick est l'un des fondateurs de Geysler. Il a suivi la première session de formation consacrée à la médiation, ouverte par Jacques Salzer au sein du CNAM en 1998. « Ça a été le virage de ma vie professionnelle » et le début de son activité de tiers neutre dans la concertation, puis de concepteur et de

40 Entretien du 12 mai 2017.

41 Entretien du 12 mai 2017.

42 BARRET Philippe, 2012, *op. cit.*, p. 37.

formateur au dialogue territorial. A cette même période, Yvan a rejoint l'association Geysier, et exerce comme consultant pour la Fondation de France. Celle-ci souhaite soutenir des initiatives de dialogue en Bretagne, où les conflits sur l'eau sont alors explosifs et exponentiels. Yvan propose à la Fondation de lancer un appel à projets axé sur la concertation, qui s'avère être un succès malgré les doutes initiaux ; il sera finalement étendu à toute la France et perdure de nos jours. Un travail inédit d'évaluation et de capitalisation de quelques 600 projets⁴³ offre aussi à Geysier une prise de recul et un support pour affiner ses propres pratiques. Les missions de consultance d'Yvan lui donnent progressivement l'envie de passer à l'action. Sans mise en discours explicite, l'approche de la médiation lui parle manifestement plus qu'une autre, de par son mode d'appréhension de la conflictualité :

« L'entrée conflits, la gestion des divergences, m'ont toujours intéressées. Pas que l'aspect facilitation, intelligence collective, co-construction de la concertation. Ce sont les controverses qui m'intéressent, les affrontements, ça me passionne (...). J'ai l'impression que certains de mes collègues évitent au contraire les conflits, les clash, dans une sorte de bienveillance permanente. Moi je pense qu'il en faut – mais qu'il faut en sortir ! (...) Dans la concertation sur l'incinérateur d'Ivry, ou sur la plage du Petit Travers, des choses sont dites qui me font bondir ! Mais je ne peux pas rentrer dans le débat, je suis là pour le permettre. C'est un effort, mais j'y arrive »⁴⁴.

Neutralité procédurale et sociétale

Tous les objets de concertation, et tous les commanditaires, ne mettent pas en jeu la posture de neutralité de manière équivalente, surtout lorsque les médiateurs se sentent proches et concernés aux côtés de certains opposants à un projet. La légitimité de la posture de neutralité, en tant que méthode procédurale de concertation, peut dans certains cas questionner les médiateurs : lorsqu'ils portent un regard plus critique sur des asymétries de pouvoirs entre protagonistes du dialogue, ou sur les possibles issues d'une concertation qu'ils vont animer.

Pour le dire autrement, certains médiateurs ne souhaitent pas servir tous les types de dialogue et s'interrogent : ce projet d'installation d'une porcherie industrielle, qui suscite de vives polémiques, « souhaitons-nous vraiment œuvrer pour dégager un accord ? ». « Pour que je puisse être neutre, le projet passe un examen » constate Patrick après une discussion sur ce sujet, pour évaluer s'il a ou non un avis tranché pour ou contre le projet. Pour la plupart des objets de concertation, son avis personnel n'est en effet pas arrêté : il se construit au cas par cas, comme lors de l'implantation d'éoliennes ou de conflits d'usages, ce qui lui permet d'être réellement ouvert et accueillant à toutes les issues possibles du dialogue. Mais certains objets de concertation touchent trop à ses valeurs personnelles. Dans ce cas, la notion de marge de manœuvre représente un enjeu prégnant, puisqu'elle relève de la possible redéfinition, avec le commanditaire, de l'objet sur lequel la concertation va porter, et donc du périmètre de négociation. Pour le cas du projet de porcherie par exemple, Patrick est réticent à accepter une prestation de médiation, mais Luc considère que c'est au contraire une opportunité de faire émerger le conflit et d'en tirer potentiellement des bénéfices. Le projet de porcherie pourrait être abandonné sous le format proposé, ou encore le dialogue s'élargir à l'avenir de l'agriculture sur le territoire. Dans une autre situation, Luc a piloté un dialogue territorial dans les Monts du Lyonnais, portant sur l'aménagement de barrages pour retenir les eaux, et ralentir leurs flux en cas de crues. Plutôt dubitatif à titre personnel sur ces projets d'infrastructures, pesant lourdement sur les milieux naturels, il est satisfait des accords conclus, car les barrages sont moins nombreux et moins impactant qu'initialement prévu. La collectivité porteuse du projet a dès le départ accepté d'élargir la marge de manœuvre du groupe de travail, qui a pu reconsidérer les objectifs et les modalités techniques du projet⁴⁵.

Dans ce type de configuration, où un opérateur privé porte un projet susceptible d'impacter en profondeur les dynamiques socio-écologiques d'un territoire, les médiateurs trahissent leur espérance de contribuer à faire bouger le curseur sociétal, par le biais d'une neutralité procédurale. Le cas est palpable lors d'une réunion début 2018, à propos de l'avenir d'une forêt dans les Cévennes, avec comme contexte d'arrière-plan

43 BEURET Jean-Eudes et CADORET Anne, *Gérer ensemble les territoires. Vers une démocratie coopérative*, Editions Charles Léopold Mayer., 2010.

44Entretien du 4 octobre 2016.

45RIEGEL Julie, « Le dialogue territorial au risque de l'écologie ? Traces et effets d'une concertation entre aménagements hydrauliques et restauration écologique », *Participations*, n° 20/1, 2018, p. 173-198.

un projet controversé de centrale à bois⁴⁶. La première réunion a été marquée par la crainte des forestiers d'être mis en cause, ainsi que par les manifestations et les panneaux des opposants au projet. Ladite réunion intervient en fin de processus de concertation, avec pour but la sélection et la priorisation de solutions parmi celles émises lors des précédents ateliers. Alors que la présentation du déroulé de la réunion s'achève, un participant interpelle le médiateur et le commanditaire du dialogue : est-ce que ces solutions ne mettent pas sous le tapis l'enjeu principal qui a présidé à la concertation, à savoir le conflit entre l'exploitation forestière industrielle et l'exploitation locale artisanale du bois ? La représentante institutionnelle se sent visée et livre une réponse d'ordre technique, s'appuyant sur les livrables des réunions précédentes : « ce dialogue territorial part de l'expression d'un panel d'acteurs, qui ont abordé cette question, mais pas de manière centrale, pas de façon exclusive ». Silence dans la salle, sans animosité. L'un des médiateurs formule une autre réponse, qui relégitime la question du participant et prend en charge sa portée politique : « ce projet extérieur au territoire provoque un débat fort. Ce type de concertation a aussi pour objectif de préparer les gens à mieux aborder ce genre de situation. En faisant le pari que les échanges entre les acteurs rendront le territoire mieux armé. »

Dans cet exemple, le médiateur ne prend pas parti entre les acteurs, il conserve son impartialité à l'intérieur du périmètre du dialogue. Mais il manifeste une préoccupation d'équilibrer certains rapports de force à l'échelle du territoire, le processus de dialogue étant susceptible de favoriser des issues plus équitables au projet initial. La posture de neutralité portée par les médiateurs à l'intérieur d'une arène de dialogue n'est donc pas isolée, autonome, de leur perception des asymétries de pouvoirs et des enjeux d'équité sociale⁴⁷. Si l'équité comme dimension de la neutralité est peu formalisée par les médiateurs du dialogue territorial, elle est pourtant bien présente dans leurs préoccupations et leurs pratiques.

Au prisme de l'équité

Comme nous l'avons vu, la posture de neutralité implique de traiter de la même manière tous les acteurs concernés participant à un processus de dialogue. Ce qui soulève une question éthique lorsque certains ont des capacités moindres à se faire entendre ou à se faire comprendre, ce que Corinne formule clairement comme enjeu du dialogue territorial :

« Contrairement à une situation de médiation classique, tous les protagonistes n'ont pas la même influence, ni le même pouvoir de décision dans le dialogue territorial. L'articulation entre les acteurs concernés, et les acteurs décident, qui ne sont pas les mêmes, implique donc une ingénierie spécifique et complexe »⁴⁸.

L'enjeu de l'équité, au sens du positionnement des animateurs de la participation face aux rapports de force et aux asymétries de pouvoir, est à la fois central et peu étudié⁴⁹. Les médiateurs du dialogue territorial expriment des préoccupations d'équité dans leurs publications, leurs modules de formation, et au cours des entretiens, mais aucun n'a de pratiques formelles en amont du processus de dialogue pour le renforcement systématique de certaines catégories d'acteurs. Pourtant, une attention à l'équité se manifeste constamment dans leurs pratiques d'animation. Elle prend corps dans leur attitude envers les participants et dans leurs méthodes de conduite de réunions. Envisager la neutralité au prisme de l'équité permet en outre d'analyser certaines limites et certains biais dans les pratiques des médiateurs du dialogue territorial au regard de leur éthique de neutralité.

Des pratiques implicites soucieuses d'équité

Yvan constate : « Dans les espaces qu'on crée, les dominations symboliques sont fortes. Je vois parfois des personnes élever le débat, intellectualiser, pour mettre à mal d'autres personnes. Ces réunions de concertation sont aussi des scènes de théâtre »⁵⁰. En même temps, au risque de passer pour un « réac » aux yeux d'autres intervenants de la participation, il assume que le dialogue territorial n'est pas du registre de l'éducation populaire :

46 Le lieu et la date ne sont volontairement pas mentionnés.

47 BARNAUD, Cécile et al. « Dispositifs participatifs et asymétries de pouvoir : expliciter et interroger les positionnements », *Participations*, vol. 16, n° 3, 2016, p. 137-166.

48 Entretien du 13 mars 2017.

49 *Ibid.*

50 Entretien du 4 octobre 2016.

« Mon objet c'est la relation. On n'est pas là pour prendre le parti des petits, toujours. Le discours de l'empowerment, j'ai été baigné par ça par les ONG, avec le plaidoyer, l'advocacy... L'éducation populaire, tu prends le parti d'une certaine catégorie de personnes. Donc les éduquer, c'est les rendre plus forts. Je ne dis pas que c'est bien ou mal de faire ça ! Mais ce n'est pas mon objet. Et obliger à écouter tout le monde en concertation, quelle que soit l'institution, ça fait de toute façon bouger les choses »⁵¹.

Le souci d'équité est pourtant présent en amont d'un processus de dialogue territorial, l'une des conditions importantes de sa mise en place étant un rapport de force relativement équilibré entre les acteurs, et entre les intérêts qu'ils représentent. L'objet d'un dialogue territorial ayant toujours à voir avec des éléments biologiques et biophysiques, les médiateurs se préoccupent aussi d'avoir "à la table" des porte-paroles des non-humains, qu'il s'agisse de poissons, de l'eau, des sols, de brebis ou d'oiseaux migrateurs. En outre, mais au cas par cas, les médiateurs tiennent compte des asymétries de capacité à prendre la parole, à énoncer son expérience et son point de vue, et à le faire selon les normes socialement admises. C'est singulièrement le cas dans des processus qui concernent des agriculteurs, des éleveurs ou des forestiers.

Ainsi dans ce dialogue territorial concernant l'avenir de la forêt cévenole, chacun des trente participants est invité à préparer et commenter deux photos sur sa perception actuelle et sa vision future de la forêt, pour favoriser le témoignage, le récit, la perception personnelle plus que l'opinion. La préoccupation des médiateurs est que chacun soit confortable dans son expression. Dans le Beaufortain, en Haute-Savoie, une concertation délicate rassemblant EDF et des éleveurs est conçue avec des visites tournantes sur les lieux de travail des acteurs : centrale EDF de contrôle du barrage, mais aussi alpages. Dans les Mont du Lyonnais, un projet de construction de retenues en cas de crues implique des expropriations d'agriculteurs riverains. La concertation est en partie délocalisée sur chaque zone foncière concernée, avec des phases de négociation qui se tiennent dans les fermes. Ces temps de concertation "hors les murs" favorisent l'expression et la compréhension de besoins pratiques et situés. En privilégiant ces modes d'interlocution, en évitant d'axer les échanges sur les joutes argumentatives, les expertises techniques, et les débats d'opinion, le dialogue territorial se soucie de l'équité délibérative. Celle-ci tient compte des rapports de force inégaux dans la capacité à la prise de parole publique, dans le fait de s'autoriser à s'exprimer, de valoriser certaines formes discursives et d'en maîtriser les codes⁵².

Les médiateurs du dialogue territorial construisent des dispositifs axés sur le « régime du partage », plutôt que sur celui de la critique ou de l'opinion⁵³ : l'espace public se constitue sur les expériences vécues, les états internes des protagonistes. Ce régime de partage minimise les écarts de compétence linguistiques et argumentatives et favorise le rapprochement des acteurs par la voie de l'imagination, du fait de l'appropriation du récit et du témoignage. La neutralité active et le savoir-faire du médiateur envers les participants sont cependant déterminants pour maîtriser deux risques inhérent à ce type de régime : celui, pour certains participants, de sombrer dans l'impudeur et dans le manque de dignité par une gestion jugée inappropriée de leur état émotionnel, ou, pour d'autres, d'être perçu comme froid et sans intériorité.

Par ailleurs, la préoccupation des médiateurs de porter une attention similaire aux savoirs experts et aux savoirs profanes se traduit par une vigilance quant à la place donnée aux bureaux d'études dans les processus de dialogue. Ils sont là pour éclairer la réflexion des parties-prenantes, en des moments ponctuels lors de diagnostic ou de recherche de solutions, mais les propositions techniques et scientifiques ne doivent pas devenir l'objet du dialogue. Le souci d'équité dans les pratiques de Geyser se situe dans cette propension à donner de la place à différentes formes de connaissance. Les savoirs paysans sont ainsi l'objet d'une valorisation particulière parmi les médiateurs de Geyser, dont les racines sont anciennes. Yvan et Patrick sont ingénieurs agronomes, formés dans la mouvance de René Dumont. Tous deux, avant de se connaître, ont voyagé et travaillé comme coopérant ou comme volontaire en ONG au Mexique, dans l'esprit de l'écodéveloppement d'Ignacy Sachs, du développement endogène et de l'auto-gestion des paysans. De retour en France au milieu des années 1980, dans le cadre de leur association Geyser, ils s'investissent dans les échanges entre organisations paysannes du nord et du sud, dans la valorisation des alternatives en milieu rural, et dans une vision de changement du modèle agricole dominant. Patrick est alors actif au sein d'un

51 Entretien du 30 mai 2016.

52 YOUNG Iris Marion, « Communication et altérité. Au-delà de la démocratie délibérative » in C. GIRARD et A. LE GOFF (dir.), *La démocratie délibérative. Anthologie de textes fondamentaux*, 2010, p. 207- 326

53 CARDON Dominique, HEURTIN Jean-Philippe, LEMIEUX Cyril, « Parler en public », *Politix*, n° 31/8, 1995, p. 5-19.

collectif d'ONG françaises (auquel appartiennent notamment le CCFT et Frère des Hommes), et du mouvement « La vie nouvelle » basé sur les écrits d'Emmanuel Mounier (dont Jacques Delors ou Michel Rocard ont été membres). De son côté, Yvan devient le secrétaire du Groupe de Seillac lancé par Edgard Pisani, ancien ministre de l'agriculture, tourné vers la gestion des territoires, qui s'étend au niveau européen avec le Groupe de Bruges. Bien avant de développer le dialogue territorial, les deux médiateurs sont héritiers d'une vision politique du dialogue environnemental, plutôt horizontale et tournée vers la gouvernance territoriale, comme en témoignent leurs anciens ouvrages⁵⁴.

Actuellement, les salariés de Geysler s'investissent dans différents programmes sans connexion explicite au champ du dialogue territorial, mais qui impactent néanmoins leurs pratiques de médiateurs, et leur posture de neutralité. Patrick et Luc conduisent ainsi différents projets d'identification des savoirs écologiques paysans⁵⁵, tandis qu'Yvan est secrétaire général de l'association GPSE - Groupe Permanent pour la Sécurité Electrique dans les Exploitations Agricoles, portée par l'Etat, la profession agricole et des entreprises du secteur de l'énergie. A ce titre il assure par exemple l'interface entre les éleveurs et les experts quant aux effets des éoliennes ou des lignes électriques à haute tension sur les animaux, les frictions étant régulières.

Cette place donnée aux savoirs d'expérience et aux voix des acteurs non experts dans les processus de dialogue territorial se révèle cependant moins équitable que les médiateurs ne le souhaiteraient, biaisant le cadre de neutralité qu'ils aspirent à garantir.

Une équité délibérative biaisée

Les concertations ayant trait à l'environnement sont particulières en ce que l'expertise technique, la science et le droit y tiennent une place prépondérante, dans un paradigme positiviste⁵⁶. Les diagnostics de bureaux d'études sont souvent le point de départ des procédures de dialogue territorial ayant par exemple trait à la gestion de l'eau. Ils reposent sur certaines disciplines surreprésentées : sciences de l'ingénieur, sciences biologiques, schémas techniques agronomiques... Les postulats, les modes opératoires, les incertitudes et les arbitrages sous-tendant ces diagnostics sont traités en amont de la concertation, laquelle a souvent pour objet l'examen de différents scénarios d'interventions et leurs modalités de mise en œuvre. Une démarche d'analyse coûts/bénéfices est dans bien des cas introduite par le porteur du projet, selon une rationalité bureaucratique et comptable de l'action publique⁵⁷. Lorsque les médiateurs du dialogue territorial sont mandatés pour concevoir et animer de tels processus de concertation, ceux-ci s'enchaînent dans une politique ou un projet d'environnement définis en d'autres temps et par d'autres instances. La formulation de l'objet de la concertation par les médiateurs est alors corsetée par le diagnostic d'experts qui la précède.

Or les conflits d'environnement sont souvent envisagés comme des conflits d'usages ou d'accès aux ressources naturelles, mais il peuvent aussi relever de conflits de cadrage sur ce qui est mis ou pas en discussion⁵⁸. Des normes environnementales, même justes d'un point de vue technique, légal ou comptable, peuvent susciter un rejet durable si le dialogue ne porte pas sur ce qui *compte*, sur ce qui est *important* pour les acteurs, dans leur expérience singulière, leur vécu historique, leurs préoccupations ordinaires⁵⁹. A cet égard, les savoirs d'usage sur l'environnement et le territoire, les perceptions et les connaissances des citoyens-riverains, demeurent mal pris en compte, loin d'une démocratie technique espérée⁶⁰. Certains savoirs paysans, piscicoles ou naturalistes, ou du registre d'une expertise citoyenne⁶¹, sont sollicités par les médiateurs du dialogue territorial, mais fréquemment lors de réunions locales plutôt qu'au sein des instances

54 GUIHÉNEUF Pierre-Yves, Les Paysans verts. De l'agriculture à l'environnement. Expériences innovantes en région méditerranéenne, Syros, 1994.

55 COLLECTIF, Vers l'agroécologie. Paroles de paysans. Recueil de savoirs écologiques paysans dans les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Arles, Actes Sud, 2017.

56 JASANOFF Sheila, Designs on Nature. science and Democracy in Europe and the United States, 2005, Princeton, Princeton University Press.

57 LE BOURHIS Jean-Pierre, « Complexité et trajectoires d'apprentissage dans l'action publique. Les instruments de gestion durable des ressources en eau en France et au Royaume-Uni », *Revue internationale de politique comparée* n° 10/2, 2003, p. 161-175.

58 MORMONT Marc, « Conflit et territorialisation », *Géographie, économie, société*, n° 8/3, 2006, p. 299-318.

59 LAUGIER Sandra (eds.), Tous vulnérables, le care, les animaux et l'environnement, Paris, Payot, 2012.

60 CALLON Michel, LASCOUMES Pierre, BARTHE Yannick, Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique, Paris, Le Seuil, 2001.

61 SINTOMER Yves, « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », *Raisons politiques*, n° 31, 2008, p. 115-133.

principales de concertation, celles qui élaborent une vision globale et sont mandatées pour construire le bien commun. En outre, ces types de savoirs demeurent difficilement transmissibles dans des formats classiques de réunions : liés à des gestes et des pratiques faisant sens dans des contextes familiers et intimes, ils se prêtent mal à la mise en discours et à la démonstration formelle⁶².

D'autre part, si les temps formels de concertation, en plénière, appellent toute la vigilance des médiateurs, les processus de dialogue sont aussi ponctués d'ateliers de travail, de moments informels, d'interstices, dans lesquels des formes de rationalité technique, managériale, procédurale, peuvent redevenir hégémoniques. L'équité entre acteurs peut alors être mise à mal, si on l'entend comme l'égalité de possibilités donnée à chaque partie-prenante non seulement d'être prise en compte, mais aussi d'exercer une influence. Par exemple lors d'un atelier structuré en petits groupes, des trames de fiches-actions sont fournies aux participants, avec des rubriques successives à compléter comme les objectifs, le contexte, les moyens... Ces vocables empruntent à une culture professionnelle et technique de la conduite de projet, essentiellement maîtrisée par les représentants d'institutions, d'associations et d'entreprises. La définition et le sens de ces termes peuvent d'ailleurs devenir l'objet même de la discussion entre les participants. Dans ces moments de travail auto-gérés entre acteurs, la personne volontaire pour synthétiser et rapporter les échanges du groupe a aussi tendance à reformuler les propos échangés selon sa propre terminologie technique et culturelle. Cela génère des reformulations pas toujours fidèles à la teneur des débats, et des effets de domination implicites de certaines rationalités, lorsque cette personne est issue des mondes experts.

La formulation d'un objet de concertation, le périmètre du territoire à considérer, le récit de crise amorçant un processus de dialogue, ne sont pas anodins⁶³. Les énoncés techniques et scientifiques sur l'environnement qui déterminent le cadrage d'une concertation ne sont jamais neutres : les écosystèmes ne sont pas politiquement inertes, ils sont l'objet de discours dominants posés comme des vérités objectives sur les liens des sociétés à leurs territoires⁶⁴.

Par ailleurs, les médiateurs du dialogue territorial s'efforcent d'impliquer dans la concertation toutes les catégories d'acteurs concernés par un projet d'environnement. Si cela garantit la place à la table des porteurs d'intérêts organisés (associations, organisations socio-professionnelles, institutions publiques), cette méthode induit une moindre représentation des citoyens. Les agriculteurs directement concernés par des projets de gestion de l'eau sont par exemple rarement conviés en leur nom à des processus de concertation, des représentants de la chambre d'agriculture ou d'organisations professionnelles étant au mieux appelés à participer dans leur diversité. C'est plutôt dans des phases en aval, de négociation de mesures contractuelles ou d'expropriation, que les agriculteurs sont en personne sollicités, en tant que riverains⁶⁵. Les préoccupations et les arguments des riverains peuvent être entendus, mais ils sont souvent assimilés par les porteurs de projets à des intérêts particuliers peu soucieux du bien commun, alors qu'il peut s'agir d'intérêts collectifs, ou d'intérêts généraux locaux⁶⁶. La notion d'intérêt général a largement été déconstruite ces dernières décennies⁶⁷, mais l'assimilation des intérêts particuliers à une dimension locale, égoïste et matérielle est encore prégnante. La représentation d'un espace social qui serait scindé entre une sphère publique soucieuse du bien commun, et une sphère privée centrée sur ses intérêts particuliers, perdure⁶⁸. Pour certains théoriciens critiques, la délibération doit pourtant aider à clarifier les intérêts et les préférences, pas

62 ALPHANDÉRY Pierre et FORTIER Anne, « Les savoirs locaux dans les dispositifs de gestion de la nature », in BÉRARD Laurence, CEGARRA Marie, DJAMA Marcel, LOUAFI Sélim, MARCHENAY Philippe, ROUSSEL Bernard, Verdeaux FRANÇOIS (dir.), *Biodiversité et savoirs naturalistes locaux en France*, Paris, INRA, 2005, p. 158-165.

63 FORSYTH Tim, *Critical Political Ecology: The Politics of Environmental Science*, London, Routledge, 2003.

64 ADGER W. Neil., BENJAMINSEN Tor. A., BROWN Katrina and SVARSTAD Hanne, « Advancing a Political Ecology of Global Environmental Discourses », *Development and Change*, n° 32, 2001, p. 681-715.

65 RIEGEL Julie, « Des intérêts particuliers à la justice environnementale. Gestion conflictuelle de l'eau en milieu paysan », 2019, à paraître.

66 FOURNIAU Jean-Michel, « L'expérience démocratique des « citoyens en tant que riverains » dans les conflits d'aménagement », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], XLV-136, 2007. ; HATZFELD Hélène, « Au nom de quoi ? Les revendications de légitimité, expressions de mutations sociales et politiques », *Vie sociale*, n° 8/4, 2014, p. 25-36 ; BEURET Jean-Eudes, CADORET Anne, REY-VALETTE Hélène, « Développement durable en zones côtières : comment territorialiser l'intérêt général environnemental ? Un cadre d'analyse », *Développement durable et territoires* [En ligne], n° 3/7, 2016.

67 ROSANVALLON, op. cit. ; BLONDIAUX, op. cit.

68 CHEVALLIER Jean, « Intérêt général », in FOURNIAU Jean-Michel, LEFEBVRE Rémi, NEVEU Catherine et SALLES Denis (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation, GIS Démocratie et Participation*, Paris, 2013.

seulement à les transformer⁶⁹. Au cours de ce processus de clarification, les participants doivent être capables d'examiner ce qu'ils veulent réellement, ce qui est bon pour eux ainsi que pour les autres : « si des membres du groupe qui délibère ne peuvent s'exprimer qu'en disant "nous" et non pas "je", ni eux ni les autres participants ne seront en mesure de découvrir ce qui est vraiment important », de comprendre ce qui compte⁷⁰.

Conclusion

La posture de neutralité des médiateurs du dialogue territorial fait l'objet de concepts, de valeurs et de normes, formalisés et diffusés dans le cadre d'interventions, de formations et de publications. Mais les pratiques de travail des médiateurs, dans lesquelles cette posture se donne à vivre, relève plutôt d'un savoir *métis* au sens de James Scott⁷¹ : plastique et dynamique, il ne ressort pas de principes pouvant simplement être décrits et reproduits mécaniquement, mais se nourrit d'expériences en situation, de réajustements permanents, de déploiement dans des contextes sociaux jamais semblables. Les asymétries de pouvoirs et les rapports de force au sein et en-dehors des instances de dialogue ne sont pas occultés par les médiateurs, qui les prennent en compte mais de manière indirecte, bien distincte des pratiques d'*empowerment*. En premier lieu par les règles et les formats de dialogue qu'ils imposent au groupe, et auxquels les parties doivent consentir, en second lieu par la conception de processus et d'outils qui rééquilibrent dans une certaine mesure l'expression et les conditions d'influence de différents types de savoirs.

Pour autant, la conception et l'animation de dispositifs de dialogue territorial relèvent en partie de prestations, de réponses à des appels d'offres, dans lesquelles un cahier des charges, un calendrier et un objet de concertation sont déjà orientés par les commanditaires. Le cadrage du dialogue selon une pluralité de rapports au territoire et de savoirs, de même que l'inclusion des riverains et des citoyens aux côtés de représentants d'organisations, se révèlent difficiles à réaliser, soulevant un enjeu de parité de participation. Aussi traduite par la théorie du prendre part, ce concept de justice sociale a été développé par Nancy Fraser, philosophe et militante de la démocratie délibérative⁷². Elle met en lumière l'importance de l'égalité de *statut* à accorder aux différents acteurs concernés par une problématique, afin de délibérer équitablement sur des problèmes ayant trait au bien commun⁷³. Cela implique en premier lieu que ces acteurs, représentants d'organisations comme citoyens, puissent s'auto-représenter et s'exprimer avec les mêmes possibilités. Mais également que les différentes perceptions, formulations et interprétations culturelles d'un problème d'environnement bénéficient d'une égale considération. C'est la condition d'une véritable démocratie écologique.

Julie Riegel, socio-anthropologue de l'environnement, centre européen de sociologie et de sciences politiques (Paris 1, CNRS, EHESS), UMR 8209, Université Paris 1 Sorbonne, 14 rue Cujas 75005 Paris.

Bibliographie :

- ADGER W. Neil., BENJAMINSEN Tor. A., BROWN Katrina and SVARSTAD Hanne, « Advancing a Political Ecology of Global Environmental Discourses », *Development and Change*, vol. 32, n° 4, 2001, p. 681-715.
- ALPHANDÉRY Pierre et FORTIER Anne, « Les savoirs locaux dans les dispositifs de gestion de la nature », in BÉRARD Laurence, CEGARRA Marie, DJAMA Marcel, LOUAFI Sélim, MARCHENAY Philippe, ROUSSEL Bernard, Verdeaux FRANÇOIS (dir.), Biodiversité et savoirs naturalistes locaux en France, Paris, INRA, 2005, p. 158-165.
- AMIN Ash and ROBERTS Joanne, « Knowing in Action: Beyond Communities of Practice », *Research Policy*, 37, 2008, p. 353-369.
- BARNAUD, Cécile et al. « Dispositifs participatifs et asymétries de pouvoir : expliciter et interroger les positionnements », *Participations*, vol. 16, n° 3, 2016, p. 137-166.

69 MANSBRIDGE Jane and al., « La place de l'intérêt particulier et le rôle du pouvoir dans la démocratie délibérative », *Raisons politiques* n° 42, 2011, p. 47-82.

70Ibid., p. 60.

71SCOTT James, *Seeing like a State: How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed*, Yale University Press, 1999.

72FRASER Nancy, *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, La Découverte, Paris, 2011.

73SCHLOSBERG David, *Defining Environmental Justice, Theories, Movements, and Nature*, Oxford, 2007.

BARBIER Rémi et LARRUE Corinne, « Démocratie environnementale et territoires : un bilan d'étape », *Participations* n° 1, 2011, p. 67-104.

BARRET Philippe, Guide pratique du dialogue territorial : concertation et médiation pour l'environnement et le développement local, La Tour d'Aigues, éditions de l'Aube, 2012.

BARRET Philippe et GUIHÉNEUF Pierre-Yves., « A Territorial Dialogue in France », in CHOQUETTE Catherine and FRASER Véronique (dir.), *Environmental Mediation Across the World*, Québec, Routledge, 2017.

BECKER Howard S., Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales, Collection grands repères, Paris, La Découverte, 1998.

BENSA Alban, « De la micro-histoire vers une anthropologie critique » in REVEL J., (dir.), *Jeux d'échelle. La micro-analyse à l'expérience*, collection Hautes Études, Gallimard-Le Seuil., 1996.

BEURET Jean-Eudes, La Conduite de la Concertation - Pour la gestion de l'environnement et le partage des ressources, Paris, L'Harmattan, 2006.

BEURET Jean-Eudes et CADORET Anne, Gérer ensemble les territoires. Vers une démocratie coopérative, Editions Charles Léopold Mayer, 2010.

BEURET Jean-Eudes, CADORET Anne, REY-VALETTE Hélène, « Développement durable en zones côtières : comment territorialiser l'intérêt général environnemental ? Un cadre d'analyse », *Développement durable et territoires* [En ligne], vol. 7, n° 3, 2016.

BLONDIAUX Loïc., Le nouvel esprit de la démocratie, Paris, La République des idées, 2008.

BLONDIAUX Loïc et SINTOMER Yves, « L'impératif délibératif », *Rue Descartes*, vol. 1, n° 63, 2009, p. 28-38.

BOUVIER Alban, « Démocratie délibérative, démocratie débattante, démocratie participative », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], XLV-136, 2007, p. 5-34.

CALLON Michel, LASCOUMES Pierre, BARTHE Yannick, Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique, Paris, Le Seuil, 2001.

CARDON Dominique, HEURTIN Jean-Philippe, LEMIEUX Cyril, « Parler en public », *Politix*, vol. 8, n° 31, 1995, p. 5-19.

CHEVALIER Jean, « Intérêt général », in FOURNIAU Jean-Michel, LEFEBVRE Rémi, NEVEU Catherine et SALLES Denis (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, GIS Démocratie et Participation, Paris, 2013.

COLLECTIF, Vers l'agroécologie. Paroles de paysans. Recueil de savoirs écologiques paysans dans les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Arles, Actes Sud, 2017.

COUTELLEC Loïc, Conférence introductive du 27 janvier, colloque Les expérimentations démocratiques aujourd'hui : convergences, fragmentations, portées politiques, 26-28 janvier 2016, GIS Démocratie et Participations, MSH, Paris, 2016.

DZIEDZICKI Jean-Marie, « Quelles réponses aux conflits d'aménagement ? De la participation publique à la concertation », *Participations*, vol. 3, n° 13, 2015, p. 145-170.

FORSYTH Tim, *Critical Political Ecology: The Politics of Environmental Science*, London, Routledge, 2003.

FOURNIAU Jean-Michel, « L'expérience démocratique des « citoyens en tant que riverains » dans les conflits d'aménagement », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], XLV-136, 2007.

FREIRE Paolo, *Pédagogie des opprimés*, Maspero, 1982.

FRASER Nancy, Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution, La Découverte, Paris, 2011.

GARETTA Catherine, Place et impact de la médiation dans la concertation environnementale, Mémoire du Certificat de compétences « Pratiques de médiation », sous la direction de Philippe BARRET, Paris, CNAM, 2016.

GUIHÉNEUF Pierre-Yves, Les Paysans verts. De l'agriculture à l'environnement. Expériences innovantes en région méditerranéenne, Syros, 1994.

GUIHÉNEUF Pierre-Yves, Garantir la concertation, Fondation Charles Leopold Mayer, 2017.

HATZFELD Hélène, « Au nom de quoi ? Les revendications de légitimité, expressions de mutations sociales et politiques », *Vie sociale*, vol. 4, n° 8, 2014, p. 25-36.

JASANOFF Sheila, *Designs on Nature. science and Democracy in Europe and the United States*, 2005, Princeton, Princeton University Press.

KOBELINSKY Carolina, « Les situations de retour. Restituer sa recherche à ses enquêtés », in Alban BENSA et al., *Les politiques de l'enquête*, Paris, La Découverte, 2008, p. 185-204.

LATOUR Bruno, *Enquête sur les modes d'existence. Une anthropologie des modernes*, Paris, La Découverte, 2012.

- LAUGIER Sandra (dir.), *Tous vulnérables, le care, les animaux et l'environnement*, Paris, Payot, 2012.
- LE BOURHIS Jean-Pierre, « Complexité et trajectoires d'apprentissage dans l'action publique. Les instruments de gestion durable des ressources en eau en France et au Royaume-Uni », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 10, n° 2, 2003, p. 161-175.
- MANIN Bernard « Volonté générale ou délibération. Esquisse d'une théorie de la délibération politique », *Le Débat*, n° 33, 1985, p. 72-93.
- MANSBRIDGE Jane and al., « La place de l'intérêt particulier et le rôle du pouvoir dans la démocratie délibérative », *Raisons politiques* n° 42, 2011, p. 47-82.
- MORMONT Marc, « Conflit et territorialisation », *Géographie, économie, société*, vol. 8, n° 3, 2006, p. 299-318.
- NONJON Magali, « Professionnels de la participation : savoir gérer son image militante », *Politix*, vol. 2, n° 170, 2005, p. 89-112.
- PAILLÉ Pierre et MUCCHIELLI Alex, *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin, 2012.
- PASSERON Jean-Claude, « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue française de sociologie*, vol. 31, n° 1, 1990, p. 3-22.
- PAYET Jean-Paul, GIULIANI Frédérique, LAFORGUE Denis (dir.), *La voix des acteurs faibles. De l'indignité à la reconnaissance*, Presses universitaires de Rennes, 2008.
- REVEL Martine, BLATRIX Cécile, BLONDIAUX Loïc, FOURNIAU Jean-Michel., HÉRARD-DUBREUIL Bertrand, LEFEBVRE Rémi (dir.), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2007.
- RIEGEL Julie, « Le dialogue territorial au risque de l'écologie ? Traces et effets d'une concertation entre aménagements hydrauliques et restauration écologique », *Participations* vol. 20, n°1, 2018, p. 173-198.
- RIEGEL Julie, « Socio-anthropologie d'une ONG verte en global et local : un itinéraire sous épreuves », in FRESIA Marion et LAVIGNE-DELVILLE Philippe (dir.), *Au cœur des mondes de l'aide. Regards et postures ethnographiques*, Université de Neuchâtel, IRD, Paris, Karthala p. 125-157.
- ROSANVALLON Pierre, *La légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Paris, Seuil., 2008.
- SAMAK Madlyne, « Quand la « bio » rebat les cartes de la représentation des agriculteurs. L'institutionnalisation de l'agriculture biologique dans les Alpes-Maritimes », *Politix*, vol. 103, n°3, 2013, p. 125-148.
- SINTOMER Yves, « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », *Raisons politiques*, n° 31, 2008, p. 115-133.
- SCHLOSBERG David, *Defining Environmental Justice, Theories, Movements, and Nature*, Oxford, 2007.
- SCOTT James, *Seeing like a State: How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed*, Yale University Press, 1999.
- THEYS Jacques, « La Gouvernance, entre innovation et impuissance », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 2 | 2002.
- WARIN Philippe et LABRANCHE Stéphane, *La concertation dans l'environnement ou le besoin de recourir aux sciences sociales*, Programme "Concertation, Décision, Environnement", Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2006.
- YOUNG Iris Marion, « Communication et altérité. Au-delà de la démocratie délibérative » in GIRARD Charles et LE GOFF Alice (dir.), *La démocratie délibérative. Anthologie de textes fondamentaux*, 2010, p. 207- 326.